



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/47/5  
15 août 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

**CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT**

Quarante-septième session

Genève 9-20 octobre 2000

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT SUR L'ASSISTANCE DE LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN**

**Établi par le secrétariat de la CNUCED**

**Résumé**

Alors que les besoins de développement de l'économie palestinienne posent de nouveaux défis aux responsables des politiques, les perspectives de croissance continuent d'être entravées par des faiblesses structurelles d'origine historique. Le nouvel environnement politique régissant l'activité économique depuis les accords israélo-palestiniens de 1993 a beaucoup contribué à améliorer le cadre réglementaire et les conditions matérielles nécessaires à une reprise de l'économie, soutenue par un secteur privé dynamique. Toutefois, tout un éventail de questions macroéconomiques et sectorielles doivent encore être réglées maintenant que l'économie palestinienne est prête à renforcer la coopération régionale et à s'intégrer davantage dans l'économie mondiale. Le programme d'assistance au peuple palestinien de la CNUCED vise depuis 1995 à offrir une assistance technique concrète pour examiner les problèmes qui se posent et des questions d'ordre technique, donner des conseils sur les mesures de politique générale à adopter et renforcer les capacités des décideurs et agents du secteur privé intervenant dans le développement des secteurs du commerce, des finances et des services connexes. Dans ce domaine, les activités de la CNUCED s'articulent autour de quatre catégories de programmes : politiques et stratégies en matière de commerce; facilitation du commerce et logistique; finances et développement, et politique en matière d'entreprises, d'investissements et de concurrence. En établissant un lien entre les résultats de la recherche analytique et empirique menée dans ces domaines et les besoins précis d'assistance technique recensés par l'Autorité palestinienne, le secrétariat a pu offrir une assistance technique ciblée dans les secteurs relevant de sa compétence. Cela a contribué à mobiliser un financement bilatéral et multilatéral croissant pour les projets de la CNUCED afin d'entreprendre la réforme et la modernisation de secteurs clefs de la politique économique palestinienne, tout en resserrant les liens de coopération avec les autres organismes qui apportent leur concours au peuple palestinien.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

## TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. Évolution de l'économie palestinienne, 1999-2000 .....	4
II. L'assistance de la CNUCED au peuple palestinien .....	9
A. Le programme d'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien.....	9
B. Politique et stratégie commerciale .....	10
1. Programme de formation à la diplomatie du commerce international : Phase I (achevée).....	10
2. Programme de formation à la diplomatie du commerce international : Phase II (en cours).....	10
3. Arrangements commerciaux bilatéraux et régionaux (en cours).....	11
4. Commerce et transport de transit (en cours).....	11
5. Achats internationaux de produits alimentaires stratégiques (proposition).....	11
C. Facilitation du commerce .....	12
1. Renforcement des capacités opérationnelles de l'administration douanière (achevé).....	12
2. Coopération sous-régionale entre l'Autorité palestinienne et l'Égypte et la Jordanie dans le domaine des services liés au commerce : Phase I (achevée).....	12
3. Renforcement de l'efficacité commerciale : pôle commercial palestinien de Ramallah : Phase I (achevée).....	13
4. Coopération sous-régionale entre l'Autorité palestinienne et l'Égypte et la Jordanie dans le domaine des services liés au commerce : Phase II (proposition) .....	13
5. Capacités administratives et institutionnelles pour le port de Gaza (proposition).....	14
6. Préparatifs en vue de l'installation du système SYDONIA (proposition).....	14
7. Mise en valeur des ressources humaines dans le domaine du commerce : TRAINFORTRADE (proposition) .....	15
8. Séries statistiques sur le commerce international (proposition) .....	15

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
D. Finances et développement .....	15
1. Renforcement des capacités de contrôle et d'analyse financière de la dette (proposition) .....	15
2. Renforcement des capacités du secteur national des assurances (en cours) .....	16
3. Cadre de simulation de la situation macroéconomique palestinienne (en cours) .....	16
E. Investissement, entreprises et concurrence .....	16
1. Étude de faisabilité sur le complexe industriel de Naplouse (achevée) .....	16
2. Appui au développement des petites et moyennes entreprises (PME) (proposition) .....	17
3. Promotion des investissements (en cours) .....	17
4. Législation et politique en matière de concurrence (proposition) .....	17
III. Harmonisation, mobilisation des ressources et programme de travail .....	18
A. Coopération interinstitutions, appui des donateurs et consultations avec la Palestine .....	18
B. Activités prévues au titre du programme de travail 2000-2001 .....	19

Tableau 1. Territoire palestinien : principaux indicateurs économiques, 1994 et 1996-1998

Tableau 2. Programme d'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien , 1997-2001

## Chapitre premier

### ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE PALESTINIENNE, 1999-2000

1. L'environnement politique régissant l'activité économique dans le territoire palestinien occupé<sup>1</sup> au cours de la dernière année de la période intérimaire définie par les accords israélo-palestiniens de 1993 s'est caractérisé par un sentiment nouveau de changement imminent qu'a déclenché le besoin urgent de recueillir les dividendes économiques attendus du processus de paix après le recul enregistré au cours des cinq années qu'a duré la période intérimaire, conjugué à l'attente d'une résolution en 2000 réglant les questions en suspens concernant le statut intérimaire et permanent des parties. L'instauration d'une période intérimaire et la création de l'Autorité palestinienne reposaient sur l'idée qu'elles devraient permettre une transformation progressive de l'environnement réglementaire et institutionnel régissant l'activité économique. Il était prévu de remplacer peu à peu les conditions restrictives en vigueur avant 1994 par un climat de transition inspiré des conceptions modernes qui encouragerait l'entreprise, la croissance, le développement et la réalisation du potentiel économique. En 1999, la plupart des possibilités de réforme économique offertes par les accords intérimaires avaient été épuisées mais des progrès supplémentaires ont été enregistrés l'année passée aux plans réglementaire et institutionnel.

2. En juin 2000, Israël et la Palestine ont signé un accord depuis longtemps reporté qui permet l'élargissement de l'une des listes de marchandises que l'Autorité palestinienne est autorisée à importer en fonction de sa propre politique à partir des marchés arabes voisins. Ces marchandises se composaient au départ de moins de 100 articles, limités par des quotas. Le nouvel accord ouvre des perspectives de diversification des échanges commerciaux palestiniens et fait état de quelque 1 300 articles exonérés de droits de douane s'ils sont importés d'Égypte ou de Jordanie, à hauteur de 22 millions de dollars. En outre, Israël a accepté de rembourser les taxes frappant les produits importés d'Israël ou transitant par Israël. Bien que les modalités des futures relations commerciales et économiques restent à négocier, ces dernières modifications économiques apportées aux accords intérimaires jettent les bases d'une coopération commerciale constructive entre les parties.

3. Dans l'intervalle, l'Autorité palestinienne a poursuivi la préparation, l'examen et l'adoption de nouvelles lois régissant les activités politiques, sociales, économiques et autres. Au milieu de l'an 2000, 128 projets de lois au total avaient été soumis au Ministère de la justice de l'Autorité palestinienne pour examen et présentation au Conseil des ministres et au Conseil législatif. Sur ce nombre, 40 ont été signés et sont entrés en vigueur tandis que 20 autres étaient à des stades différents d'examen par les organes législatifs. Malgré les problèmes qui ont caractérisé la période intérimaire, les manifestations de plus en plus nombreuses de la primauté du droit dans tous les aspects de la vie palestinienne représentent un grand progrès pour le nouveau Gouvernement palestinien et un signe encourageant pour le développement économique et social futur.

4. L'Autorité palestinienne a récemment formulé une déclaration complète indiquant sa volonté de veiller à ce que "les politiques économiques des prochaines années contribuent de manière positive et significative à régler les problèmes de l'économie palestinienne"<sup>2</sup>.

La première initiative en ce sens a été la constitution cette année du Haut Conseil pour le développement (HCD), chargé de superviser les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour améliorer la conduite des affaires publiques et renflouer les finances de l'État. Le rôle stratégique qu'il est envisagé de confier au HCD "représente une importante réorientation des politiques économiques de l'Autorité palestinienne"<sup>3</sup> et contribuera à rapprocher la politique gouvernementale des normes appliquées à l'échelon mondial, et ce de la manière suivante :

- En consolidant les comptes dispersés correspondant aux recettes publiques du Ministère des finances de l'Autorité palestinienne;
- En réduisant les dépenses publiques courantes, qui ont continué d'augmenter de manière incontrôlée;
- En donnant des informations complètes sur les opérations commerciales et les investissements de l'Autorité palestinienne<sup>4</sup>;
- En concevant une stratégie de privatisation pour les avoirs de l'Autorité palestinienne; et
- En élaborant une politique sur la dette publique<sup>5</sup>.

5. Enfin, de même que les négociations entre Israël et la Palestine au sujet du statut permanent ont progressé depuis 1999, les préparatifs se sont intensifiés à tous les niveaux pour élaborer des directives en matière de politique économique, des stratégies de négociation et des programmes de développement visant à guider l'économie palestinienne durant la période "postintérimaire". L'année en cours s'est également caractérisée par une amélioration des performances des institutions palestiniennes au niveau de la gestion économique et par une plus grande harmonisation et rationalisation des activités des différents ministères. Cela augure bien du développement futur d'un secteur public appelé à offrir au peuple palestinien les services sociaux de base qu'il s'attend désormais à recevoir, et dynamise le marché tout en encourageant le potentiel considérable de croissance, de développement, de coopération et d'intégration régionales escompté de ces nouvelles orientations.

6. Après les difficultés qui ont caractérisé les débuts de la période intérimaire, l'économie palestinienne a connu un revirement en 1997 et a depuis lors continué de prospérer et de faire la preuve d'un potentiel de croissance soutenue<sup>6</sup>. Le tableau 1 résume les principaux indicateurs économiques, en se fondant sur les statistiques officielles disponibles. Le produit intérieur brut (PIB) palestinien et le revenu national brut (RNB - qui comprend les revenus salariaux en provenance d'Israël) ont progressé en 1998 de 7 et 8 %, respectivement<sup>7</sup>. Cela correspond à une progression de 6 et 7 % du PIB et du RNB par habitant, taux qui n'avaient plus été atteints depuis 1988. D'après des données préliminaires pour 1999 et 2000, le revenu global, et en particulier le revenu par habitant, devrait continuer à s'accroître, bien qu'à un rythme moins rapide.

Tableau 1 : Territoire palestinien<sup>a</sup> : principaux indicateurs économiques, 1994 et 1996-1998

INDICATEUR/RUBRIQUE	1994	1996	1997	1998
<b>Comptabilité nationale</b>				
Produit intérieur brut – PIB (en millions de dollars É.-U.)	2 624	3 413	4 173	4 484
Revenu national brut – RNB (en millions de dollars É.-U.)	3 096	3 864	4 906	5 475
PIB par habitant (dollars É.-U.)	1 274	1 497	1 500	1 548
RNB par habitant (dollars É.-U.)	1 503	1 695	1 763	1 890
<b>Dépenses comptabilisées pour le calcul du PIB</b>				
Consommation privée, y compris les institutions à but non lucratif (en pourcentage du PIB)	105	106	100	98
Consommation publique (pourcentage du PIB)	13	20	23	24
Investissement privé, y compris les variations de stocks (en pourcentage du PIB)	23	26	35	32
Investissement public (en pourcentage du PIB)	6	7	7	6
Balance du commerce des biens et services (en pourcentage du PIB)	-51	-59	-65	-60
<b>Balance des paiements</b>				
Balance des biens et services (en millions de dollars É.-U.)	-977	-1 856	-2 074	-2 439
Revenu net des facteurs (en millions de dollars É.-U.)	575	469	606	828
Transferts courants nets (en millions de dollars É.-U.)	559	594	385	354
Balance des comptes courants : biens, services, revenus nets des facteurs, transferts courants nets (en millions de dollars É.-U.)	157	-793	-1 083	-1 256
Financement des donateurs (en millions de dollars É.-U.)	665	735	716	549
Mouvements nets de capital, erreurs, omissions et discordances (en millions de dollars É.-U.)	822	-58	-367	-707
<b>Population et emploi</b>				
Population (milliers)	2 060	2 279	2 782	2 896
Chômage (en pourcentage de la population active)	15	24	20	15
Population employée en Israël (en pourcentage du total de la population employée)	18	14	17	21

- Sources : - Comptabilité nationale, population et emploi : Bureau central de statistique palestinien (PCBS) et Institut palestinien de recherche sur les politiques économiques – MAS, *MAS Economic Monitor*, No 6, avril 2000.
- Dépenses comptabilisées pour le calcul du PIB : pour 1994, estimations du secrétariat de la CNUCED; pour 1995/96-1998, PCBS.
- Balance des paiements : Autorité palestinienne et Fonds monétaire international, "West Bank and Gaza Economic Policy Framework – Progress Report", 31 mai 2000.

<sup>a</sup> Non compris Jerusalem-Est.

7. Il faut rapprocher ces résultats des périodes d'expansion qui ont caractérisé les années 1992-1993 et la période qui a précédé 1988, lesquelles ont en général été suivies par un recul brutal, ce qui témoigne de la vulnérabilité de l'économie palestinienne aux pressions et chocs extérieurs. Comme avant 1994, le PIB palestinien ne représente que les trois quarts du revenu national net disponible. La structure de la demande globale fait apparaître un ratio consommation privée/PIB élevé, indiquant qu'elle ne s'écarte par des tendances économiques historiques, de sorte que ce sont les revenus extérieurs plutôt que l'expansion intérieure qui alimentent la demande globale. Dans le même temps, la part de la consommation publique a augmenté, représentant l'équivalent de près d'un quart du PIB depuis 1994, ce qui est essentiellement dû à un recrutement massif dans la fonction publique. Le niveau et la part de la formation brute de capital se sont accrus ces dernières années, ce qui tient à l'expansion spectaculaire du secteur de la construction de logements privés qui s'est poursuivie sans relâche depuis 1994. Bien que l'investissement public occupe une place plus importante dans la demande globale qu'avant 1994, il reste en deçà des besoins apparents, comme l'indique le plan de développement palestinien.

8. Le déficit de la balance des biens et des services s'est fortement creusé depuis 1994 par suite d'une flambée sans précédent et soutenue des importations, ce qui se traduit également par un ratio importations/PIB qui atteint à nouveau des niveaux records. Par ailleurs, la valeur des exportations palestiniennes n'a que récemment retrouvé les niveaux atteints au début des années 80. Le déficit du commerce des marchandises représente l'essentiel du déficit de la balance courante, largement tributaire du commerce avec Israël. Néanmoins, on constate depuis peu une évolution positive dans ce secteur, à savoir une ouverture progressive vers d'autres sources d'importation. La balance des opérations courantes, traditionnellement excédentaire, est depuis 1996 fortement déficitaire. Les exportations, le revenu net des facteurs provenant des travailleurs employés en Israël et les transferts courants de fonds privés émanant d'expatriés palestiniens et d'autres sources non officielles contribuent à financer l'énorme facture d'importation. Ces éléments ne suffisent cependant pas à combler le déficit de la balance courante, qui est en partie compensé par un financement des donateurs. Depuis 1996, le crédit fournisseur et autres formes d'endettement commercial à court terme, ainsi que la dette publique, ont couvert la partie du déficit des comptes courants qui semble être liée au financement des importations<sup>8</sup>.

9. Si la gestion des finances publiques de l'Autorité palestinienne s'est améliorée ces dernières années, les problèmes financiers intérieurs et extérieurs auxquels doit faire face la nouvelle économie palestinienne se sont aggravés. Le budget de l'Autorité palestinienne pour 2000 a atteint 1,4 milliard de dollars, dont 70 % sont consacrés au paiement des salaires et à des dépenses de fonctionnement. Les fonds alloués au développement restent entièrement tributaires du financement des donateurs qui l'octroient de plus en plus fréquemment sous forme de prêts. Le déficit budgétaire s'est réduit depuis 1997 et devrait être éliminé en 2000 mais il faut compter avec les arriérés des années précédentes. Un nouveau problème important qui commence à se poser est la dette publique de plus en plus lourde de l'Autorité palestinienne, qui dépassait 600 millions de dollars en 1999. L'Autorité palestinienne a récemment entrepris d'élaborer des critères politiques et techniques dans le domaine de la dette publique qui s'est accumulée jusqu'à présent sans aucune orientation centrale ni définition d'objectifs ou de priorités précis et en l'absence d'études de faisabilité économique. Le ratio endettement/PIB était faible en 1998 par rapport à de nombreuses économies en développement endettées mais il doit être considéré

au regard de la courte période durant laquelle la dette extérieure de l'Autorité palestinienne s'est accumulée. Si le service de la dette est faible en ce qui concerne la plupart des prêts et n'a pas encore commencé, les pressions qui s'exercent sur la balance des paiements pourraient alourdir encore le fardeau de la dette publique.

10. Il ressort des paragraphes qui précèdent que malgré les progrès réalisés pour mettre en place un environnement propice au cours de la période intérimaire, les possibilités de croissance de l'économie palestinienne d'aujourd'hui sont encore fortement entravées par les conséquences d'une occupation prolongée. Cette croissance est en effet lourdement tributaire des ressources extérieures (revenu des facteurs, envois de fonds, aide et prêts) et est compromise par une faible capacité de création d'emplois dans le pays et par des distorsions dans l'utilisation des ressources économiques, la structure de la production et des échanges et l'affectation des ressources consacrées à la santé, à l'éducation et à l'acquisition de connaissances. Ces distorsions continuent de se répercuter sur les performances économiques et se traduisent par un bas niveau de revenu par habitant et par une croissance des revenus irrégulière et dans l'ensemble faible. Pour agir dans ces deux domaines et promouvoir un développement économique généralisé, l'Autorité palestinienne devra mettre sur pied une nouvelle stratégie économique qui favorise une croissance plus axée sur la qualité, une dépendance positive caractérisée par une plus grande efficacité et une augmentation des revenus. Si le cadre politique et économique de la période postintérimaire permettra un effort plus systématique pour réorienter les politiques macroéconomiques et sectorielles afin d'atteindre ces objectifs, des ressources extérieures resteront indispensables pour soutenir le programme de reconstruction et de développement au cours de la prochaine décennie<sup>9</sup>.

## Chapitre II

### L'ASSISTANCE DE LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN

#### A. Le programme d'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien

11. Depuis les premières missions consultatives et d'évaluation entreprises par la CNUCED en 1995 auprès de l'Autorité palestinienne, l'assistance technique fournie par la CNUCED au peuple palestinien s'est transformée en un programme polyvalent et intégré de coopération technique s'appuyant sur les compétences techniques de l'ensemble du secrétariat. Lorsque la CNUCED a entrepris d'apporter une assistance technique à l'Autorité palestinienne, les activités étaient conçues dans le cadre de son programme d'activité de coopération technique en faveur du commerce, des finances et des services connexes palestiniens<sup>10</sup>, approuvé par l'Autorité palestinienne en 1995. Ce programme mettait l'accent sur le renforcement des capacités et des institutions dans six domaines : commerce international; politiques et stratégies commerciales; commerce des produits de base et promotion des exportations; systèmes de transport commercial et services; investissements et entreprises et flux financiers internationaux. Au départ, le choix des priorités de la CNUCED en matière d'assistance technique a été dicté par les besoins prioritaires recensés par l'Autorité palestinienne au stade initial de son programme de reconstruction et de développement.

12. Depuis lors toutefois, les besoins d'assistance technique se sont diversifiés en même temps que se développaient les compétences techniques du secrétariat et sa capacité de répondre de manière efficace aux demandes qui lui étaient adressées, l'Autorité palestinienne devenant pour sa part mieux à même d'absorber cette aide. En conséquence, l'intervention de la CNUCED a pris un profil programmatique plus clair, les activités étant regroupées sous quatre rubriques :

- Politiques et stratégies commerciales;
- Facilitation du commerce et logistique;
- Finances et développement; et
- Entreprises, investissement et politique en matière de concurrence.

13. En établissant un lien entre les résultats des études analytiques et empiriques de la CNUCED dans chacun de ces domaines et les besoins d'assistance technique spécifiques recensés par l'Autorité palestinienne, le secrétariat a pu offrir une assistance technique ciblée dans les secteurs relevant de sa compétence. Dans chacun de ces domaines, des services consultatifs, une formation de groupe et d'autres formes d'assistance technique sont proposés, les principaux objectifs étant les suivants :

- Renforcer les capacités décisionnelles, administratives et institutionnelles de l'Autorité palestinienne pour améliorer les résultats du secteur commercial, l'administration des finances publiques et les services connexes;
- Contribuer à créer un environnement susceptible de mobiliser le potentiel de développement du secteur privé palestinien.

14. En 2000, cinq projets avaient été exécutés, des activités opérationnelles ayant été entreprises dans le cadre de six autres projets. De nouveaux services consultatifs et projets que l'Autorité palestinienne avait demandés devaient être entrepris ou étaient à l'examen dans neuf autres domaines, car le concours apporté par les donateurs au programme d'assistance technique de la CNUCED s'est accru. Les sections ci-après décrivent les progrès réalisés dans ces différents domaines, tandis que le tableau 2 fournit des renseignements supplémentaires sur les financements et sur les dépenses estimatives à ce jour. En l'an 2000, le secrétariat n'avait mobilisé que 47 % du montant total requis pour mettre en œuvre l'ensemble des propositions d'assistance technique de la CNUCED élaborées depuis 1997. Cette proportion représente une amélioration par rapport à l'année dernière mais l'écart demeure important entre les besoins et les ressources engagées. On recherche encore un financement auprès des donateurs pour 14 projets entrepris ou proposés par la CNUCED qui ne sont toujours pas financés ou ne le sont que partiellement.

## **B. Politique et stratégie commerciale**

### *1. Programme de formation à la diplomatie du commerce international : Phase I (achevée)*

15. Les activités de formation de groupe entreprises au titre de ce projet ont été financées conjointement par la CNUCED, le PNUD et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). La troisième et dernière session de formation s'est tenue en novembre 1999 et était consacrée aux stratégies et techniques de négociations. La formation, qui s'est déroulée sous forme de simulation et de présentations par des experts internationaux et la CNUCED, s'adressait à 18 hauts fonctionnaires provenant de sept ministères de l'Autorité palestinienne intervenant dans les négociations bilatérales et multilatérales. Elle a mis l'accent sur les différentes options en matière d'accords commerciaux; les questions monétaires; l'élaboration d'une stratégie de négociation; les compétences et techniques; des simulations de gestion et de négociations bilatérales ainsi que sur certains points concernant l'OMC. Les matériels pédagogiques élaborés par la CNUCED et adaptés par les formateurs de l'Autorité palestinienne ont été utilisés dans le cadre d'autres ateliers de formation à la diplomatie du commerce international organisés par des formateurs nationaux à l'intention de fonctionnaires de l'Autorité palestinienne.

### *2. Programme de formation à la diplomatie du commerce international : Phase II (en cours)*

16. La première phase des activités opérationnelles ayant été couronnée de succès, l'Autorité palestinienne a demandé une deuxième série d'activités de formation et de services consultatifs pour lesquels une partie du financement a été trouvée et les activités ont commencé. La Phase II vise à consolider les résultats obtenus au niveau de toutes les composantes du projet et axe les services consultatifs sur des questions intéressant particulièrement l'Autorité palestinienne, notamment ses futures relations avec le système commercial multilatéral. Elle est censée renforcer les interactions et contribuer à parvenir à un consensus entre les secteurs palestiniens public et privé sur des questions d'intérêt commun. Les activités proposées comprennent un colloque de haut niveau sur l'état d'avancement des négociations au sein de l'OMC; des sessions d'information/formation à l'intention d'acteurs des secteurs public et privé sur les thèmes nouveaux qu'aborde l'OMC; des services consultatifs sur des questions prioritaires intéressant l'OMC que l'Autorité palestinienne a recensées et une formation aux compétences et techniques de négociation à l'intention des responsables des négociations commerciales. Une adaptation et une traduction sélective du matériel de formation sont également nécessaires pour en permettre une large application.

3. *Arrangements commerciaux bilatéraux et régionaux (en cours)*

17. Des services consultatifs ont été offerts à l'Autorité palestinienne en 1998-1999 dans le contexte des préparatifs des négociations commerciales qui seront engagées avec différents partenaires. Le Ministère de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne a demandé à la CNUCED d'intensifier ses services consultatifs et de mettre à sa disposition avec des experts compétents, notamment dans les domaines de l'élaboration des politiques commerciales nationales et l'évaluation des options stratégiques en matière de politique commerciale. Le programme de formation à la diplomatie du commerce international répond à ces besoins à l'échelon multilatéral mais certaines questions doivent être examinées aux niveaux bilatéral et régional, notamment les incidences de l'adhésion palestinienne à la zone panarabe de libre échange (PAFTA). Des ressources extrabudgétaires sont nécessaires pour aider l'Autorité palestinienne à élaborer une stratégie en matière de politique commerciale et de développement sectoriel, conformément à la proposition de la récente réunion interinstitutions des Nations Unies qui est actuellement examinée par l'Autorité palestinienne.

4. *Commerce et transport de transit (en cours)*

18. Dans le cadre des préparatifs en vue des futurs accords commerciaux, l'Autorité palestinienne a demandé à la CNUCED une assistance technique pour élaborer des accords-cadres régissant le transport de transit avec ses partenaires directs dans le contexte de la coopération sous-régionale dans ce domaine. S'inspirant de l'expérience acquise dans d'autres régions du monde, le secrétariat sera en mesure, en utilisant les ressources existantes, de fournir des services consultatifs limités dans ce secteur. Il s'agira notamment d'évaluer les conditions matérielles et politiques indispensables à la mise en place d'accords de réciprocité souples sur le transport de transit avec Israël, l'Égypte et la Jordanie, et de recenser les questions dont il faudra tenir compte dans les accords-cadres sur le transport de transit, conformément aux normes internationales en vigueur. La mesure dans laquelle il sera répondu plus complètement à la demande de l'Autorité palestinienne, qui souhaite notamment qu'une formation soit dispensée aux responsables de la gestion des installations de transport de transit, dépendra des ressources extrabudgétaires disponibles.

5. *Achats internationaux de produits alimentaires stratégiques (proposition)*

19. Des missions consultatives de la CNUCED ont esquissé en 1995 un certain nombre de mesures en vue d'entreprendre une action dans le cadre d'un projet d'assistance technique, notamment un séminaire sur le commerce des produits alimentaires et la gestion des approvisionnements. Un donateur s'étant déclaré intéressé par ce projet, de nouvelles consultations ont été engagées avec le Ministère des approvisionnements de l'Autorité palestinienne en 2000. L'Autorité palestinienne a réexaminé l'avant-projet compte tenu de la situation et des besoins actuels et a formulé des suggestions pour en améliorer la conception et en renforcer l'impact. Ce projet pilote devrait faire apparaître un certain nombre de domaines dans lesquels une assistance complémentaire sera nécessaire tant au niveau des importations que des exportations des produits, ainsi que des infrastructures matérielles connexes requises. L'assistance technique nécessaire à ce dernier titre relèvera de la compétence d'autres institutions internationales qui seront invitées à participer au séminaire, telles que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Société générale de surveillance (SGS).

### C. Facilitation du commerce

#### 1. *Renforcement des capacités opérationnelles de l'administration douanière (achevé)*

20. L'assistance technique de la CNUCED dans ce domaine a commencé par des missions consultatives en 1996-1997, qui ont notamment formulé des recommandations en vue d'une réforme des arrangements institutionnels et des procédures en matière d'administration douanière. Pour répondre à une demande de la Direction générale des douanes et des impôts indirects de l'Autorité palestinienne, la CNUCED a organisé une nouvelle mission consultative en novembre 1999 dans le but d'évaluer les besoins de l'Autorité palestinienne en matière de technologie de l'information dans le domaine des douanes et de présenter le programme SYDONIA à un groupe de fonctionnaires de l'Autorité palestinienne. Les participants et les fonctionnaires de l'Autorité palestinienne ont montré un vif intérêt pour le programme SYDONIA (voir par. 26 ci-après). En outre, la mission a établi un rapport d'évaluation détaillé ainsi que des recommandations sur les mesures à prendre par l'Autorité palestinienne pour faciliter de manière générale le commerce et entreprendre des travaux préparatoires en vue de l'automatisation des procédures de traitement des déclarations.

#### 2. *Coopération sous-régionale entre l'Autorité palestinienne et l'Égypte et la Jordanie dans le domaine des services liés au commerce : Phase I (achevée)*

21. Ce projet visait à mettre à profit les avancées du processus de paix engagé depuis 1993 et les accords entre l'Autorité palestinienne et l'Égypte et la Jordanie dans le domaine de la coopération en matière de procédures douanières, de coordination des transports et de rationalisation des services et des opérations liés au commerce. Un rapport technique sur les questions abordées dans le cadre de ce projet ainsi que les recommandations qui en sont issues concernant les politiques et procédures ont été publiés par la CNUCED début 2000<sup>11</sup>. À la fin de 1999, toutes les activités prévues avaient été achevées, une réunion gouvernementale tripartite s'étant tenue à Amman avec la participation des trois points focaux nationaux ainsi que de représentants de la CNUCED et du PNUD. Lors de cette réunion, les représentants de l'Égypte, de la Jordanie et de l'Autorité palestinienne sont convenus que les conclusions et recommandations de l'atelier de Ramallah, organisé dans le cadre de ce projet, constituaient un programme de travail technique approprié pour ranimer la coopération en matière de commerce et fournissaient un bon point de départ pour dynamiser les cadres de coopération existants. Ils ont également proposé que la réunion ministérielle tripartite proposée par l'atelier de Ramallah s'efforce d'adopter un plan d'action concret réalisable. Les représentants des trois partenaires ont par ailleurs suggéré d'envisager la nécessité d'arrêter une approche commune des futures relations économiques et commerciales.

22. En outre, le projet a donné lieu à plusieurs initiatives de suivi à l'échelon sous-régional et au niveau de l'Autorité palestinienne. Une réunion technique des pôles commerciaux palestiniens, égyptiens et jordaniens a été accueillie au Caire en novembre 1999 par le pôle commercial international égyptien, avec la participation de la CNUCED et un soutien du PNUD pour discuter du développement de la coopération tripartite. En outre, deux missions consultatives de la CNUCED ont été organisées à la demande de l'Autorité palestinienne au début de l'an 2000. La première mission s'est penchée sur la question du renforcement des pôles

commerciaux palestiniens et la coopération avec les autres pôles commerciaux de la région, tandis que la seconde a contribué à définir le mandat d'un comité national de facilitation du commerce et des transports, dans le contexte des initiatives lancées par le secteur privé dans ce domaine.

3. *Renforcement de l'efficacité commerciale : pôle commercial palestinien de Ramallah : Phase I (achevée)*

23. Le pôle commercial palestinien de Ramallah (TPPR) a été créé en 1999, avec l'appui de la CNUCED et du PNUD. Le Ministère de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne a hébergé le TPPR durant la phase d'amorçage qui s'est achevée début 2000. Une fois que le TPPR est devenu pleinement opérationnel et qu'il a commencé à fournir des informations commerciales et des services de facilitation à un groupe de petites et moyennes entreprises palestiniennes, l'Autorité palestinienne a décidé de le transférer auprès d'un hôte du secteur privé. Après une évaluation technique des organismes privés susceptibles de remplir ce rôle, c'est le Centre commercial palestinien (PALTRADE) qui a été retenu comme étant l'organisation de promotion et de facilitation du commerce la mieux apte à seconder et renforcer le pôle commercial. En mars 2000, sous l'égide du Ministre de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne, le TPPR s'est officiellement ouvert au PALTRADE en tant que partie intégrante des services d'appui commercial offerts par le Centre. Le TPPR continuera de s'employer en priorité à coordonner les services d'appui commercial proposés à la communauté des affaires palestinienne et d'encourager la participation des nouveaux entrepreneurs et sociétés, en particulier les petites et moyennes entreprises, au commerce régional et international. Pour réaliser pleinement le potentiel de ce projet, les activités de suivi, la formation et l'extension du concept de pôle commercial en vue d'y relier Gaza exigeront de nouveaux financements d'origine extrabudgétaire en 2001.

4. *Coopération sous-régionale entre l'Autorité palestinienne et l'Égypte et la Jordanie dans le domaine des services liés au commerce : Phase II (proposition)*

24. La Phase I de ce projet ayant été menée à bien, l'Autorité palestinienne, soutenue par l'Égypte et la Jordanie, a demandé à la CNUCED de continuer à formuler des propositions d'assistance technique pour promouvoir la coopération sous-régionale dans les secteurs concernés et de rechercher les ressources nécessaires à l'exécution de la deuxième phase des activités. La CNUCED s'efforce actuellement de trouver un financement pour le projet. Plus précisément, trois activités de nature technique seraient menées de front dans le cadre de la Phase II dans le but de mettre en œuvre les recommandations issues de la Phase I et d'élargir le cadre sous-régional pour développer et diversifier le commerce extérieur palestinien :

- La diffusion auprès du secteur privé de l'Égypte, de la Jordanie et de l'Autorité palestinienne des résultats de l'atelier de Ramallah de juin 1999, mis à jour selon que de besoin;
- La poursuite de l'étude sur les services liés au commerce de l'Égypte, de la Jordanie et de l'Autorité palestinienne, en tenant compte d'un secteur essentiel qui n'était pas compris dans la Phase I (logistique et réseaux de distribution);

- L'expansion de la portée de la coopération sous-régionale avec l'Autorité palestinienne dans le domaine des services liés au commerce par l'inclusion d'autres éventuels partenaires commerciaux régionaux, l'accent étant mis sur les incidences de l'adhésion palestinienne à la PAFTA sur la facilitation du commerce.

5. *Capacités administratives et institutionnelles pour le port de Gaza (proposition)*

25. Le Ministère de la planification et de la coopération internationales de l'Autorité palestinienne ayant demandé en 1999 à la CNUCED de renouveler son aide dans ce domaine, le secrétariat a proposé que soit envoyée à Gaza une mission essentiellement chargée d'aider l'Autorité palestinienne à élaborer une législation portuaire. La mission proposée élaborerait en outre une proposition de projet d'assistance technique complémentaire en vue de créer une unité portuaire qui remplirait les fonctions de secrétariat technique auprès de l'autorité portuaire de Gaza. Cette unité superviserait la planification, la construction et la mise en service du port et instaurerait les articulations nécessaires entre les aspects juridiques, techniques, commerciaux, environnementaux et autres, y compris la sécurité, du projet. Les efforts déployés pour mobiliser les ressources requises pour couvrir les frais de la mission ont été suspendus depuis 1999 à cause de nouveaux retards dans le démarrage des travaux de construction du port. Toutefois, ceux-ci ayant finalement commencé au milieu 2000, l'Autorité palestinienne a indiqué à la CNUCED qu'elle souhaiterait entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir les ressources nécessaires au financement de l'assistance technique demandée.

6. *Préparatifs en vue de l'installation du système SYDONIA (proposition)*

26. Après avoir examiné attentivement les recommandations formulées par la mission consultative de la CNUCED en 1999, le Ministère des finances de l'Autorité palestinienne (Direction générale des douanes et des impôts indirects) a approuvé la proposition de la CNUCED tendant à installer le système SYDONIA. En juillet 2000, l'Autorité palestinienne a demandé à la CNUCED de rechercher des sources de financement pour la phase préliminaire du projet qui pourrait être suivie par une installation complète. À titre de solution provisoire pour saisir les statistiques concernant les déclarations et améliorer le recouvrement des droits, le projet préparatoire permettrait à l'Autorité palestinienne de faire concorder les déclarations douanières avec la liste fournie par Israël; de produire des statistiques à intégrer dans le système informatique de l'Autorité palestinienne et d'utiliser les statistiques du SYDONIA à des fins d'audit. Cela impliquerait l'installation d'un système peu complexe à l'aéroport international de Gaza et sur d'autres sites pour traiter des déclarations simplifiées, ainsi que l'installation d'un système dans un bureau central pour le contrôle des déclarations après dédouanement. Le personnel des douanes recevrait également la formation technique et fonctionnelle voulue et une étude des dispositions législatives et tarifaires serait entreprise. La phase préliminaire permettrait par ailleurs de définir les mesures à prendre pour mettre en place un système plus complet apte à couvrir tous les types de transactions douanières et d'évaluer les besoins en formation et en matériel pour étendre le système à tous les bureaux concernés. Des consultations ont été engagées avec un donateur multilatéral potentiel pour étoffer cette proposition et obtenir le financement nécessaire à la phase préparatoire du SYDONIA.

7. *Mise en valeur des ressources humaines dans le domaine du commerce : TRAINFORTRADE (proposition)*

27. Par suite de problèmes budgétaires, la CNUCED n'a pu élaborer à l'intention de l'Autorité palestinienne le programme TRAINFORTRADE exposé dans de précédentes propositions (mise au point de matériels de formation, organisation d'ateliers de formation et services consultatifs pour renforcer les capacités locales de formation). Dans un premier temps, l'Autorité palestinienne a demandé à la CNUCED de superviser un exercice d'évaluation des besoins en formation et de l'aider à élaborer une stratégie et un programme de formation. À partir de là, on rechercherait ultérieurement à mobiliser des ressources afin de renforcer les capacités de formation palestinienne dans ce domaine, qui acquiert de plus en plus d'importance à mesure que l'économie palestinienne s'ouvre au commerce international à divers niveaux. Les matériels récemment mis au point dans le cadre de TRAINFORTRADE et le recadrage du programme devraient constituer une base solide à partir de laquelle on pourrait élaborer un important projet en faisant fond sur les vastes capacités et l'expérience institutionnelle palestiniennes en matière d'éducation universitaire et technique.

8. *Séries statistiques sur le commerce international (proposition)*

28. Depuis les missions consultatives organisées par la CNUCED en 1996-1997, les travaux menés par le Bureau central de statistique palestinien dans ce domaine ont beaucoup progressé. Les échanges d'information avec le Bureau central de statistique se poursuivent et de récentes consultations ont permis de recenser des domaines susceptibles de faire l'objet d'une coopération plus étroite, tels que l'intégration de la série sur le commerce international du Bureau de statistique dans la base de données contenant les séries chronologiques économiques de la CNUCED ainsi que d'éventuels services consultatifs visant à améliorer la qualité de ces séries. Le projet SYDONIA qui est envisagé offrira la possibilité de contribuer concrètement à l'élaboration de statistiques commerciales plus fiables et plus précises, en coopération étroite avec le Bureau central de statistique palestinien.

## **D. Finances et développement**

1. *Renforcement des capacités de contrôle et d'analyse financière de la dette (proposition)*

29. Comme on l'avait indiqué en 1999, le secrétariat de la CNUCED a parachevé, en consultation étroite avec le Ministère des finances de l'Autorité palestinienne, une proposition de projet visant à venir en aide à celle-ci dans le domaine clef de la gouvernance. Cette proposition comporte les quatre volets suivants : mise en place de l'environnement institutionnel du Bureau de la dette de l'Autorité palestinienne; informatisation de ce Bureau, où sera installé le système de gestion et d'analyse financière de la dette de la CNUCED (DMFAS 5.1); compilation en arabe de DMFAS 5.1; enfin, élaboration de lignes directrices sur le financement de l'investissement public et l'utilisation optimale des instruments de la dette publique. Début 2000, l'Autorité palestinienne a présenté la proposition de projet à un donateur bilatéral qui s'est déclaré en principe d'accord pour financer ce grand projet. La création par l'Autorité palestinienne du Haut Conseil pour le développement (voir chap. I), dont le mandat consiste notamment à superviser les questions intéressant la dette publique, a donné un nouvel élan à ce projet, qui permettrait d'améliorer la gestion financière et la transparence. Les activités prévues dans le cadre du projet commenceront avant la fin 2000.

2. *Renforcement des capacités du secteur national des assurances (en cours)*

30. Les services consultatifs fournis par la CNUCED en 1996 et 1997 ont permis au Contrôleur des assurances de l'Autorité palestinienne d'influer sur l'élaboration de la législation des assurances, la définition du rôle de l'autorité de surveillance et le fonctionnement effectif du fonds d'indemnisation des victimes des accidents de la route. Le secrétariat a également établi des propositions d'assistance technique en vue de former des agents d'assurances et des responsables de la réglementation dans ce domaine, malgré l'absence de ressources pour poursuivre les travaux. La CNUCED reste prête à fournir des services consultatifs complémentaires pour aider l'Autorité palestinienne à élaborer sa stratégie dans ce secteur, qui se trouve actuellement dans une situation critique du fait du sous-développement de la profession des assurances et des difficultés qui en découlent pour la régulation du marché.

3. *Cadre de simulation de la situation macroéconomique palestinienne (en cours)*

31. S'appuyant sur les recherches et analyses qu'il a déjà réalisées sur l'économie palestinienne, le secrétariat de la CNUCED a fini de mettre à jour et de reprogrammer une base de données statistique et un cadre d'analyse économétrique afin d'examiner les perspectives de développement durable de l'économie palestinienne. Le cadre de simulation de la situation macroéconomique palestinienne (MSF) 1994-2010 montre les relations qui existaient avant 1994 entre les principaux agrégats démographiques et économiques palestiniens et envisage différents scénarios sur les résultats qui seraient obtenus à partir d'hypothèses et de choix de politique générale différents. Élaboré au départ en tant qu'instrument de recherche pour le secrétariat, le MSF serait également utilisé comme outil de référence indicatif par les centres de recherche, de planification et d'élaboration des politiques palestiniens. Les premiers résultats du MSF ont été présentés à deux séminaires récemment organisés sur l'économie palestinienne et seront publiés par la CNUCED. Le MSF sera également mis à disposition de l'Autorité palestinienne sous forme de logiciel et de base de données. Des discussions ont été engagées avec l'autorité palestinienne sur le contexte qui conviendrait le mieux pour installer le MSF ainsi que sur les besoins de formation palestiniens dans le domaine de la modélisation et de la prévision économiques.

## **E. Investissement, entreprises et concurrence**

1. *Étude de faisabilité sur le complexe industriel de NAPLOUSE (achevée)*

32. Ce projet comportait l'exécution par la CNUCED d'une étude complète de la faisabilité de la zone industrielle envisagée à Naplouse, en étroite coopération avec le Ministère de l'industrie de l'Autorité palestinienne et l'Office palestinien des zones industrielles et des zones franches (PIEFZA). Il a été achevé au milieu de 1999. La CNUCED a appris ultérieurement que des donateurs bilatéraux envisageaient de financer une partie des dépenses de développement hors site, tandis qu'un consortium de promoteurs privés sera constitué pour financer l'infrastructure du site et gérer la zone industrielle. Le PIEFZA a indiqué à la CNUCED qu'il continuerait d'avoir besoin d'une aide dans ce domaine, s'agissant en particulier d'attirer les investisseurs. Sous réserve de l'issue des nouvelles consultations qui auront lieu, la CNUCED espère pouvoir répondre favorablement à cette requête.

2. *Appui au développement des petites et moyennes entreprises (PME) (proposition)*

33. Dans le contexte du programme MED2000 conjointement exécuté par la CNUCED et d'autres institutions, il a été possible d'inclure l'Autorité palestinienne dans le Programme d'assistance technique de la CNUCED qui vise à promouvoir le rôle des PME dans le développement. Au cours des travaux préparatoires qu'il a menés dans la perspective d'une assistance technique à l'Autorité palestinienne dans ce nouveau secteur, le secrétariat a étudié attentivement la situation sur le terrain et évalué différentes stratégies d'aide, en tenant compte de tous les programmes en cours bénéficiant déjà d'un financement des donateurs dans ce domaine. C'est ainsi qu'il a organisé une mission de programmation à la fin de 1999, qui a été suivie par l'établissement par un consultant international d'un rapport de mission sur les besoins d'aménagement et de développement des PME<sup>12</sup>. Une deuxième mission chargée de formuler un projet qui a été organisée en avril 2000 a débouché sur la décision de lancer le programme EMPRETEC sur le territoire palestinien en cours d'année, l'exécution étant confiée à un organisme palestinien privé, le Fonds de développement palestinien. Ce projet, qui vise à améliorer et renforcer les qualifications des chefs d'entreprise, sera réalisé en étroite coordination avec des programmes connexes entrepris pour fournir une assistance technique, assurer la modernisation des installations industrielles, favoriser le financement des projets et offrir une aide en matière de commercialisation aux PME palestiniennes.

3. *Promotion des investissements (en cours)*

34. Le projet relatif à la zone industrielle de Naplouse ayant effectivement été mis en route, la CNUCED a été inscrite sur une liste où figurent essentiellement des sociétés privées locales et internationales choisies pour participer à une "sélection fondée sur la qualité" de propositions d'assistance technique à l'Agence palestinienne de promotion des investissements (PIPA). Le projet proposé, qui sera financé par la Banque mondiale, répond à un certain nombre de besoins d'assistance technique dans le domaine de l'évaluation et de la promotion des investissements relevant de la PIPA, qui a été créée conformément à la loi sur la promotion des investissements palestiniens. La proposition de la CNUCED, présentée fin 1999, a été classée deuxième sur les six propositions reçues et n'a donc pas été retenue. La CNUCED a dans l'intervalle indiqué à l'Autorité palestinienne qu'elle était disposée à répondre aux éventuelles demandes d'assistance technique de la PIPA, sous réserve des fonds disponibles.

4. *Législation et politique en matière de concurrence (proposition)*

35. L'un des principaux secteurs que l'Autorité palestinienne entend réformer dans le contexte des travaux du Haut Conseil pour le développement (voir chap. I) est celui de la privatisation de ses avoirs commerciaux et de la création d'un environnement plus transparent et plus accueillant pour la concurrence privée. La CNUCED a discuté avec l'Autorité palestinienne de son programme de travail dans ce nouveau domaine d'intérêt, mais les besoins précis d'assistance technique n'ont pas encore été recensés. Dans la mesure où le rôle du conseil est appelé à se renforcer dans un proche avenir et où la mise en place de garanties juridiques et institutionnelles en matière de concurrence se révélera de plus en plus indispensable, la CNUCED maintiendra le contact avec l'Autorité palestinienne de manière à pouvoir répondre à toute éventuelle demande d'assistance dans ce secteur qui relève de ses compétences.

### Chapitre III

## HARMONISATION, MOBILISATION DES RESSOURCES ET PROGRAMME DE TRAVAIL

### A. Coopération interinstitutions, appui des donateurs et consultations avec la Palestine

36. Conformément au plan à moyen terme pour 1998-2001, la CNUCED a intensifié la collaboration avec les autres organisations internationales pour renforcer les synergies, éviter les chevauchements et coordonner les activités apparentées. Dans plusieurs secteurs, le Programme des Nations Unies pour le développement, dans le cadre d'une démarche de coopération étroite dans les domaines d'intérêt commun, conclut des accords avec la CNUCED pour le financement et l'exécution des projets. Le secrétariat de la CNUCED entretient également un échange régulier d'informations avec le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés (UNSCO) et a participé activement à la sixième réunion interinstitutions des Nations Unies tenue en juin 2000 à Gaza. C'était la première fois que les institutions apportant une aide au commerce et à l'investissement palestiniens étaient appelées à rassembler leurs ressources et compétences pour établir, en coopération étroite avec les ministères compétents de l'Autorité palestinienne, une stratégie palestinienne en matière de politique commerciale et de développement sectoriel à présenter pour examen et adoption à l'Autorité palestinienne.

37. Depuis 1999, le secrétariat coopère de manière suivie avec les autres institutions présentes sur le terrain. Cette coopération prend diverses formes : coordination des projets, fourniture d'experts et de matériels de formation pour les activités d'assistance technique, efforts conjoints de mobilisation des ressources, échange d'informations et centralisation des contacts. Au cours de cette période, les liens se sont encore resserrés avec le Centre du commerce international CNUCED/OMC; la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; l'Organisation internationale du Travail, la Division des droits des Palestiniens de l'ONU; la Banque mondiale; le Fonds monétaire international; et des organisations internationales non gouvernementales et palestiniennes apportant une aide au peuple palestinien.

38. L'année écoulée s'est caractérisée par un renforcement de la capacité du secrétariat d'apporter une assistance technique concrète et efficace au peuple palestinien. Cela peut s'expliquer par divers facteurs tels que le profil établi par le secrétariat au cours de ses premières années d'intervention parmi un large éventail d'acteurs internationaux et bilatéraux; le besoin de plus en plus grand qu'a l'Autorité palestinienne à ce stade de son développement institutionnel du type d'assistance technique qu'un organisme comme la CNUCED est en mesure d'apporter; et l'amélioration des capacités de gestion des ministères de l'Autorité palestinienne qui sont les interlocuteurs de la CNUCED. Mais le principal élément à l'origine de l'augmentation de l'assistance technique que fournit la CNUCED à l'Autorité palestinienne a sans doute été la reconnaissance par les principaux donateurs bilatéraux de l'utilité et de la qualité technique des différentes activités d'assistance technique de la CNUCED, aussi bien de manière générale que dans ce cas particulier. L'aide apportée par la CNUCED au peuple palestinien a bénéficié de l'appui extrabudgétaire généreux déjà fourni ou promis par les Gouvernements italien,

néerlandais, norvégien et britannique. Toutefois, certaines propositions de projets d'assistance technique formulées par la CNUCED en faveur du peuple palestinien restent en suspens. Cela compromet l'aptitude du secrétariat à fournir une aide rapide, efficace et complète pour répondre à des demandes prioritaires de l'Autorité palestinienne et souligne la nécessité d'un soutien plus vigoureux en faveur des propositions d'assistance technique du secrétariat, à ce stade critique du développement de l'économie palestinienne.

39. Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, d'étroites consultations se poursuivent avec la Palestine et les ministères techniques de l'Autorité palestinienne à tous les stades de l'exécution du programme de travail, en particulier la conception et la mise en œuvre des projets. Ayant été l'une des premières organisations internationales à analyser les questions liées au développement de l'économie palestinienne dans les années 80, et compte tenu de l'assistance technique efficace et soigneusement ciblée qu'il a apportée depuis 1995, le secrétariat a établi des liens de coopération étroits avec la Palestine. Il va sans dire que ces liens se resserreront encore à mesure que la Palestine s'intégrera pleinement au mécanisme intergouvernemental de la CNUCED.

### **B. Activités prévues au titre du programme de travail 2000-2001**

40. Dans l'alinéa 9.13 e) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, les Nations Unies demandent au secrétariat de "poursuivre les travaux que la CNUCED entreprend, conformément à son mandat, afin d'aider le peuple palestinien à se doter des capacités requises pour assurer efficacement l'élaboration de la politique générale et la gestion dans les domaines du commerce international, de l'investissement et des services connexes". Il est indiqué au paragraphe 167 du Plan d'action adopté à la dixième session de la CNUCED que cette dernière devrait continuer d'apporter une assistance au peuple palestinien et intensifier cette assistance. Comme l'indique le présent rapport sur la portée des activités de coopération technique achevées, en cours ou prévues par le secrétariat, cette mission est menée à bien de manière exhaustive et soutenue.

41. Les activités envisagées dans le cadre du budget-programme révisé de la CNUCED pour l'exercice biennal 2000-2001 poursuivent la mise en œuvre des grandes orientations déjà définies pour l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien. Les activités prévues sont les suivantes : a) rapports annuels sur l'assistance au peuple palestinien destinés à être présentés pour examen au Conseil du commerce et du développement et rendant compte des études et des activités opérationnelles exécutées par le secrétariat; b) trois publications isolées : une évaluation approfondie achevée en 2000 sur les résultats de l'économie palestinienne durant la période intérimaire et les futures orientations de la politique nationale et de la coopération régionale; les résultats du MSF de la CNUCED mentionné précédemment et un manuel à l'intention des PME palestiniennes; c) services consultatifs; d) formation de groupe; et e) formulation et exécution de projets de terrain. Une évaluation de l'impact de l'assistance technique apportée au peuple palestinien figurait dans le rapport présenté l'année dernière au Conseil<sup>13</sup>, et chaque projet de la CNUCED s'accompagne d'indicateurs de performance permettant de suivre l'état d'avancement des travaux et d'en mesurer l'impact. Les objectifs ainsi fixés ont largement été atteints par les projets achevés, bien qu'il faille encore entreprendre une évaluation systématique de l'impact produit, sous réserve des ressources disponibles.

42. Dans les activités qu'il mène pour apporter une assistance au peuple palestinien, le secrétariat est secondé si nécessaire par ses différentes divisions techniques et la coordination est assurée par l'Unité chargée de l'assistance au peuple palestinien (APPU) relevant du Service des politiques macroéconomiques et des politiques de développement de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement. Les ressources en personnel spécialisé dans ce domaine de travail et financées sur le budget ordinaire ont pu être étoffées l'an dernier, avec la nomination en 2000 du Coordonnateur pour l'assistance au peuple palestinien. Cette initiative permettra à la CNUCED de maintenir et de renforcer l'assistance qu'elle fournira au peuple palestinien au cours des prochaines années.

**TABLEAU 2. PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN, 1997-2001**

Programme/projet (les projets partiellement financés ou qui ne le sont pas sont indiqués en italiques)	Contrepartie de l'AP	Durée	État du financement (dollars É.-U. - non compris les services administratifs et opérationnels)			Source de financement*	État d'avancement
			Budget total	Engagements	Dépenses		
<b>POLITIQUES ET STRATÉGIES COMMERCIALES</b>							
TPS1 : Programme de formation à la diplomatie du commerce international : PHASE I	Ministère de l'économie et du commerce	1998-1999	70 000	70 000	70 000	UNITAR PNUD CNUCED	Achevé en 1999 : trois ateliers de formation de groupe.
TPS2 : <i>Programme de formation à la diplomatie du commerce international : PHASE II</i>	Ministère de l'économie et du commerce	2000-2001	110 000	65 000	15 000	Royaume-Uni	Exécution commencée début 2000 grâce aux ressources du Fonds d'affectation spéciale du Royaume-Uni. Cofinancement recherché pour le solde (45 000 dollars) du budget total.
TPS3 : <i>Arrangements commerciaux bilatéraux et régionaux</i>	Ministère de l'économie et du commerce	1998-2000	90 000	35 000 10 000	35 000	CNUCED PNUD	Experts et services consultatifs en 1998-1999; nouvelles activités prévues au plan régional.
TPS4 : <i>Commerce et transport de transit</i>	Ministère de l'économie et du commerce	2000-2001	30 000	-	-	-	Services consultatifs/experts et atelier de formation de groupe; financement recherché.
TPS5 : <i>Achats internationaux de produits alimentaires stratégiques</i>	Ministère des approvisionnements	2000-2001	80 000	-	-	-	Proposition de projet en cours de révision; donateurs potentiels identifiés.
<b>FACILITATION DU COMMERCE ET LOGISTIQUES</b>							
TFL1 : Renforcement des capacités opérationnelles de l'administration douanière	Ministère des finances	1997-1999	20 000	-	20 000	CNUCED	Missions d'évaluation en 1997 et présentation de SYDONIA en 1999.

Programme/projet (les projets partiellement financés ou qui ne le sont pas sont indiqués en italiques)	Contrepartie de l'AP	Durée	État du financement (dollars É.-U. - non compris les services administratifs et opérationnels)			Source de financement*	État d'avancement
			Budget total	Engagements	Dépenses		
TFL2 : Coopération sous-régionale de l'AP avec l'Égypte et la Jordanie : PHASE I	Ministère de l'économie et du commerce	1998-1999	120 000	110 000	110 000	PNUD	Achevé en 1999; services consultatifs complémentaires fournis en 2000.
TFL3 : <i>Renforcement de l'efficacité commerciale : Pôle commercial palestinien de Ramallah</i>	Ministère de l'économie et du commerce	1999-2000	170 000	90 000 30 000	60 000 30 000	Italie PNUD	TPPR opérationnel en 2000; activités de suivi concernant Gaza non financées.
TFL4 : <i>Coopération sous-régionale de l'AP avec l'Égypte et la Jordanie : PHASE II</i>	Ministère de l'économie et du commerce	2001	90 000	-	-	-	Proposition de projet complémentaire; financement recherché.
TFL5 : <i>Capacités administratives et institutionnelles du port de Gaza</i>	Ministère de la planification et de la coopération internationale	2000-2001	60 000	-	-	-	Mission sur place (service et législation portuaires) approuvée; financement recherché.
TFL6 : <i>Préparatifs concernant SYDONIA</i>	Ministère des finances	2000-2001	720 000	-	-	-	Proposition de la CNUCED concernant la phase préliminaire et l'installation approuvée; financement recherché.
TLF7 : <i>Mise en valeur des ressources humaines dans le secteur commercial : TRAINFORTRADE</i>	Ministère de l'économie et du commerce	2000-2001	200 000	40 000	40 000	PNUD	Activités initiales en 1998; évaluation des besoins complémentaires imminente; financement recherché.
TFL8 : <i>Séries statistiques sur le commerce international</i>	Bureau central de statistique palestinien	2001	120 000	-	-	-	Proposition de projet périmée : nouvelles consultations et reformulation requises.
<b>FINANCE ET DÉVELOPPEMENT</b>							
FD1 : Renforcement des capacités en matière de contrôle et d'analyse financière de la dette	Ministère des finances	2000-2001	450 000	450 000	-	Norvège	Approbation finale du donateur imminente; les activités devraient commencer au cours du dernier trimestre 2000.

Programme/projet (les projets partiellement financés ou qui ne le sont pas sont indiqués en italiques)	Contrepartie de l'AP	Durée	État du financement (dollars É.-U. - non compris les services administratifs et opérationnels)			Source de financement*	État d'avancement
			Budget total	Engagements	Dépenses		
FD2 : <i>Renforcement des capacités du secteur national des assurances</i>	Ministère des finances	2001	150 000	-	-	-	Services consultatifs en 1997; nouvelle mission d'évaluation et actualisation de la proposition de projet imminente.
FD3 : <i>Cadre de simulation de la situation macroéconomique palestinienne</i>	Ministère de l'économie et du commerce	2000-2001	50 000	-	-	-	Services consultatifs et atelier de formation de groupe; financement recherché.
<b>INVESTISSEMENT, ENTREPRISE ET CONCURRENCE</b>							
IEC1 : Études de faisabilité pour la zone industrielle de Naplouse	Ministère de l'industrie	1997-1999	260 000	260 000	230 000	PNUD	Achevé en 1999.
IEC2 : Appui au développement des petites et moyennes entreprises (EMPRETEC)	Ministère de la planification et de la coopération internationale	2000-2001	300 000	300 000	-	Italie	Document de projet en préparation; démarrage des activités au dernier trimestre 2000.
IEC3 : <i>Politiques de promotion des investissements</i>	Ministère de l'économie et du commerce	1998-2000	40 000	-	10 000	PNUD	Participation d'experts de l'AP à des colloques régionaux; nouveaux services consultatifs imminents.
IEC4 : <i>Politiques palestiniennes en matière de concurrence</i>	Ministère de l'économie et du commerce	2000-2001	-	-	-	-	Mission d'évaluation prévue fin 2000.
Total : 20 projets	Six contreparties de l'AP	1997-2001	3 130 000	1 460 000	620 000	-	

\* En outre, la CNUCED affecte pendant deux mois par an un membre de son personnel permanent pour chaque projet, à des fins de soutien ou à titre de services consultatifs.

Notes

<sup>1</sup> Conformément aux résolutions et aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale, les termes de territoire palestinien occupé utilisés dans le présent rapport couvrent la bande de Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Par souci de concision, les termes "le territoire palestinien" sont également utilisés.

<sup>2</sup> Autorité palestinienne et Fonds monétaire international, "West Bank and Gaza Economic Policy Framework – Progress Report", 31 mai 2000, p. 4. Cet important document a été présenté à la réunion de l'Ad Hoc Liaison Committee of donors, Lisbonne, 7-8 juin 2000, puis rendu public.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> La valeur de l'ensemble des avoirs commerciaux de l'Autorité palestinienne a été estimée à 345 millions de dollars à la fin de 1999, *ibid.*, annexe I.

<sup>5</sup> Celle-ci aurait atteint plus de 600 millions de dollars en 1999 : Palestinian Economic Policy Research Institute – MAS, *MAS Economic Monitor*, No 6, avril 2000.

<sup>6</sup> Les données et estimations publiées concernant les performances de l'économie palestinienne qui sont utilisées dans le présent rapport proviennent toutes de trois sources importantes de l'Autorité palestinienne : le Bureau central de statistique, le Ministère des finances et le Fonds monétaire international :

- *MAS Economic Monitor*, op. cit.;
- "West Bank and Gaza Economic Policy Framework – Progress report", op. cit.;
- "Report on the Palestinian economy", Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés (UNSCO), Gaza, automne 1999.

<sup>7</sup> Sauf indication contraire, les données économiques présentées ici ne comprennent pas Jérusalem-Est.

<sup>8</sup> Les données relatives à la balance des paiements palestinienne sont dans l'ensemble considérées comme lacunaires et présentant d'importantes erreurs, omissions et discordances, ce qui pourrait en partie expliquer ce déficit des "mouvements nets de capitaux" estimé à plus de 700 millions de dollars depuis 1999. Cette réserve mise à part, ce chiffre correspond aux besoins effectifs de financement extérieur de l'économie palestinienne.

<sup>9</sup> Dans le contexte d'un projet d'assistance technique en cours (voir chap. II, D.3), le secrétariat de la CNUCED a élaboré un cadre de simulation de la situation macroéconomique palestinienne (MSF). Ce cadre démontre que l'économie est capable d'éliminer les facteurs qui sont actuellement à l'origine d'une dépendance négative, de réduire les principales distorsions macroéconomiques (déficit commercial, insuffisance de l'épargne et des investissements et chômage chronique) et d'absorber de manière productive un nombre important de rapatriés

sur dix ans. Cet objectif serait atteint par une combinaison de politiques visant à encourager l'épargne intérieure et l'investissement, à développer et diversifier les exportations et à mieux répartir les importants flux de ressources extérieures.

<sup>10</sup> Voir document UNCTAD/ECDC/SEU/11, Genève, 27 décembre 1995.

<sup>11</sup> CNUCED. Cooperation between the Palestinian Authority, Egypt and Jordan to enhance subregional trade-related services. UNCTAD/GDS/SEU/3, Genève, 14 février 2000.

<sup>12</sup> Un manuel à l'intention des PME palestiniennes fondé sur ces travaux de recherche sera publié par la CNUCED début 2001.

<sup>13</sup> CNUCED, Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien. TD/B/46/5, Genève, 10 août 1999.

-----